

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2025

P JL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 418

présenté par

M. Rimane, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maurel, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la fin de l'alinéa 85, substituer aux mots :

« lien avec la lutte contre l'immigration irrégulière »

les mots :

« tenant compte des causes multiples de l'insécurité à Mayotte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler le caractère multiple des causes de l'insécurité à Mayotte qui ne saurait, contrairement à ce que sous-entend l'alinéa ici modifié, découler de la seule immigration irrégulière.

La formulation de cet alinéa est effet doublement critiquable : d'une part, elle participe à la stigmatisation des personnes résidant en situation irrégulière à Mayotte, a fortiori des étrangers entendus au sens large. D'autre part, le fait de réduire l'insécurité que connaît ce territoire à cette unique grille de lecture, revient à apporter des réponses inappropriées à la multiplicité de ses causes.